

SOCIÉTÉ

LA FIN D'UNE LONGUE HISTOIRE : LA FIXATION DE LA FRONTIÈRE LINGUISTIQUE EN BELGIQUE

Le Parlement belge adopta en 1873 une toute première loi linguistique relative à l'emploi des langues en matière judiciaire. Elle fut d'emblée sabotée au motif que «le droit pour les uns d'utiliser leur langue n'implique pas le devoir pour les autres de comprendre cette langue», «les uns» visant les justiciables flamands et «les autres» désignant les juges et avocats francophones. L'adoption de cette loi n'en soulevait pas moins d'entrée de jeu la question du champ d'application, et celle-ci se reposerait dorénavant à chaque fois pour chacune des lois linguistiques, dont le nombre s'accroîtrait progressivement après 1873. Étaient-elles

applicables à l'ensemble de la Belgique, donc également à la Wallonie? Le néerlandais en Wallonie, voilà qui était carrément inconcevable aux yeux des Wallons. Les Wallons se trouvèrent dès lors à l'origine de l'instauration de la frontière linguistique et, partant, en même temps - mais personne ne s'en rendait compte en ces années postérieures à 1873 - à la base de la distinction entre les notions de «Wallonie» et de «francophonie». Les partisans d'une Wallonie homogène devaient en effet, à terme, abandonner les francophones de Flandre, même si, dans la pratique, cela a pris de nombreuses décennies encore, et même si, pendant longtemps, on a continué à raisonner en termes d'une Flandre bilingue et d'une Wallonie unilingue. La rupture intervenue au sein du front commun des libéraux francophones du Mouvement réformateur (MR) et des Fédéralistes Démocrates Francophones (FDF) bruxellois lors de la formation du gouvernement



Ronse (Renaix), en Flandre-Orientale : ville néerlandophone à facilités linguistiques pour les francophones.

Di Rupo I en 2011 peut être perçue comme une application lointaine et définitive de cette prise de position.

Le néerlandais était donc appelé à devenir progressivement la norme en Flandre. Mais dès 1873 déjà se posait la question de l'étendue de la Flandre et, partant, de celle des autres aires linguistiques: la Wallonie, Bruxelles (et ultérieurement aussi la Belgique germanophone). C'est ainsi que fut entamé le «Grand Dialogue» sur la frontière linguistique en Belgique. Une première phase durerait quelque quatre-vingt-dix ans, jusqu'à ce qu'en 1962 la frontière linguistique (en fait les frontières linguistiques, car en 1919 les cantons germanophones d'Eupen et de Saint-Vith ainsi que le canton wallon de Malmedy avaient été annexés au territoire de la Belgique) soit fixée définitivement, avec des facilités pour les allophones dans un certain nombre de communes situées sur lesdites frontières linguistiques et dans la périphérie bruxelloise. Il a fallu près de cinquante années encore avant que puisse être conclu entre les actuels partis gouvernementaux un accord portant sur le dernier différend, celui de la scission de l'arrondissement électoral de «BHV» en Bruxelles d'une part et Hal-Vilvorde d'autre part (avec un statut spécial pour les habitants de six communes périphériques de Bruxelles)¹. L'adoption de cet accord par le Parlement belge consacrera enfin, après cent quarante ans, la fin définitive du Grand Dialogue sur la frontière linguistique entre Flamands et francophones.

Pourquoi cette discussion a-t-elle pris tellement de temps? Et la frontière linguistique est-elle maintenant vraiment définitive? La première phase du Grand Dialogue a duré aussi longtemps que s'est maintenue la «Belgique francophone»: un pays dirigé par une bourgeoisie francophone où la richesse se fondait sur les bénéfices financiers provenant de l'exploitation des ressources du sous-sol wallon. Dès que ces ressources - la houille, le minerai de fer et le marbre - se sont asséchées, l'importation des minerais fut organisée via les ports maritimes, où, dès lors, on procéda également à des investissements. Les ports maritimes se situant par définition en

bordure de la mer, donc en Flandre, il existe bel et bien un lien direct entre le démantèlement progressif de «la Belgique francophone», le déclin de l'industrie lourde en Wallonie et les premiers succès du mouvement flamand sous la forme de lois linguistiques.

Personne ne pourra encore nier que les frontières linguistiques sont fixées définitivement: elles sont maintenant généralement acceptées. Le long de la frontière entre les aires linguistiques néerlandaise et française aussi, le calme s'est établi, depuis Comines, qui fait maintenant partie de la province francophone de Hainaut, en passant par la frontière entre le Brabant flamand et le Brabant wallon (au sud de Bruxelles) jusqu'à Fourons, qui fait partie de la province néerlandophone de Limbourg². Les manifestations des années 1960 et 1970 à Fourons étaient d'ailleurs davantage liées aux inquiétudes des Wallons concernant le déclin de la sidérurgie liégeoise qu'à la défense des intérêts, voire de la langue, de l'«élite» francophone locale composée de comtes, de barons et de secrétaires communaux.

Une fois concrétisée la scission de l'ancien arrondissement de BHV en B et HV, les tensions, là aussi, finirent par s'apaiser.

GUIDO FONTEYN

(TR. W. DEVOS)

1 Voir le présent numéro, pp. 87-89.

2 Voir la carte en troisième de couverture.